

De : christophe.favrelle@gmail.com <christophe.favrelle@gmail.com>

Envoyé : dimanche 3 novembre 2024 16:53

À : PLU MTPM <mtpm.plu@metropoletpm.fr>

Objet : Déclaration de projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon - Anse Tabarly

Bonjour,

Après avoir pris connaissance du dossier mis à disposition pour l'enquête publique en objet :

- Au paragraphe 2.5 du dossier de présentation de la DP :
 - il faut actuellement passer par le parking quand on se promène en bord de mer. Il n'y a pas de possibilité de passer en bord de plage devant le club municipal de voile
 - Le projet ne prévoit pas de rétablir une circulation continue en bord de plage, ce n'est pas normal
 - Une circulation de bord de mer est tout à fait compatible avec une activité de club nautique puisqu'elle est possible depuis toujours devant le Yacht Club
- Au paragraphe 4.2 du dossier de présentation de la DP, il est indiqué :

Afin de permettre l'établissement d'un atelier de réparation d'une dimension suffisante pour accueillir un bateau gréé de 10 mètres, la hauteur maximale réglementée de la zone devra être modifiée.

 - Habitué des lieux, je n'ai jamais vu un bateau gréé de 10 m à cet endroit là
 - Une telle hauteur n'est pas justifiée par l'activité actuelle, pourquoi modifier les activités du lieu ?
- Figure 31, page 36 du dossier de présentation de la DP :
 - On visualise bien qu'un bâtiment d'une hauteur de 12 m nuira beaucoup à la vue dégagée actuelle de la corniche, exceptionnelle, en prévoyant un toit entre deux et cinq mètres sous le trottoir actuel
 - Ce panorama est unique, il a une valeur importante pour les habitants et touristes (il est sans cesse pris en photo) ; il faut le préserver, masquer au maximum les bâtiments en végétalisant et ne pas introduire un plan horizontal à hauteur du trottoir

Christophe Favrelle

+33 6 07 12 78 66